

Foncier industriel: Le grand ménage

- Les terrains non valorisés récupérés
- 13.000 lots de plus de 5.000 m² sont déjà identifiés
- Les parcelles seront réaffectées aux «investisseurs sérieux»

«LE grand ménage sera fait dans les zones industrielles», promet Mohamed Louafa, ministre délégué, chargé des Affaires générales et de la Gouvernance. La traque s'annonce en effet imminente contre les opérateurs ayant bénéficié de lots sans pour autant les valoriser. Le ministre délégué qui était l'invité du Club de L'Economiste⁽¹⁾ lundi 24 février a expliqué que «des différentes initiatives lancées dans ce cadre depuis quelques

années n'ont pas permis de résoudre cette problématique. Ce qui a vidé de son sens la politique d'installation de zones industrielles dans différentes régions alors que l'objectif est d'offrir aux investisseurs le foncier nécessaire à leurs projets. Or, des pratiques malsaines se sont traduites par une déviation de ces zones de leur vocation initiale.

En effet, «certains opérateurs ayant bénéficié de lots n'ont pas lancé les travaux de leurs projets et continuent de bloquer l'occupation de ces parcelles par d'autres investisseurs», dénonce Louafa. Ce problème se pose depuis quelques années. Déjà, l'ancien ministre de l'Industrie, Ahmed Réda Chami, avait pointé des pratiques de spéculation portant sur ces terrains inexploités. Il avait même menacé de porter certaines affaires devant la justice.

Mohamed Louafa prévient que l'Etat sera plus ferme sur ce dossier, notamment «en mettant en place une nouvelle approche pour le traitement de cette problé-



Mohamed Louafa, ministre des Affaires générales et de la Gouvernance: Le foncier, c'est l'éternelle contrainte à l'investissement. Il promet de la fermeté à tous les «faux promoteurs» (Ph. Khalifa)

matique des zones industrielles». Concrètement, «le gouvernement va procéder à la récupération des lots non valorisés pour les céder au dirham symbolique à des investisseurs sérieux», révèle le ministre

zone industrielle, révèle le ministre. Celui-ci a indiqué que «ce projet a été examiné lors de la dernière réunion de la Commission nationale des investissements, présidée par le chef du gouvernement». Cette commission s'est aussi penchée sur l'efficacité de certaines structures, comme l'Agence marocaine du développement des investissements (AMDI), «qui s'est transformée en simple boîte aux lettres», a estimé Louafa. Or, cette Agence avait pour objectif initial de procéder à des prospections, à l'analyse des tendances d'investissements et de communiquer davantage sur l'offre marocaine pour les professionnels, notamment en matière de foncier mobilisé dans le cadre des zones industrielles. D'où

Le climat des affaires s'améliore

«LE climat des affaires est un chantier prioritaire du gouvernement», insiste Mohamed Louafa, ministre délégué chargé des Affaires générales et de la Gouvernance. Et pour cause! La consolidation des acquis dans ce domaine est le seul garant de la création d'emplois via l'investissement. Pour preuve, le ministre délégué cite le bond de 25% des IDE enregistré au terme de 2013. Un bon signe de l'attractivité de l'économie nationale. «Et la tendance devrait se poursuivre cette année avec les prémices de reprise chez les principaux pays partenaires», anticipe Louafa. Pour le moment, d'importantes avancées ont été franchies en termes législatif, réglementaire, institutionnel grâce à la collaboration du secteur privé et d'institutions financières internationales. Une concertation menée dans le cadre de la Commission nationale de l'environnement des affaires. Cette entité regroupe les représentants de l'administration et de l'organisation patronale.

Dernière annonce, la réduction des délais d'octroi de l'autorisation de construire et du permis d'habiter. Il reste bien évidemment à enraciner les bonnes pratiques dans l'application du droit des affaires.

délégué. Cette opération concerne toutes les zones industrielles sans exception. Pour les parcelles de terrains inexploitées, Louafa avance le chiffre de 13.000 lots d'une superficie de plus de 5.000 m². Ce qui permettra de mobiliser du foncier pour accompagner les investisseurs. (Voir encadré). Parallèlement, d'autres initiatives sont également en marche pour répondre à la demande des opérateurs en termes de terrains industriels. C'est le cas notamment de la Chambre française de commerce et d'industrie (CFCIM), qui prévoit l'aménagement d'une deuxième

«la décision du ministre de l'Industrie, Moulay Hafid ElAlamy très au fait des préoccupations des investisseurs, de procéder à une restructuration profonde de l'Agence». □

M. A. M.

(1) Nous publions les détails du passage du ministre délégué dans notre édition du mercredi 26 février.